

Alexandre Loussert

E-PANGO

Par courriel et par lettre recommandée avec demande d'avis de réception N° :

1A 175 323 7174 4

Fait le 22 mai 2024 à

Objet: Demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 20 juin 2024 d'e-Pango

Madame la Présidente du Conseil d'Administration,

J'ai l'honneur, en mon nom et au nom d'actionnaires qui détiennent ensemble la fraction du capital requise par l'article R.225-71 du code de commerce, de demander l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 2024 de projets de résolutions.

Sont joints à la présente :

- le texte des projets de résolutions assorti d'un exposé des motifs,
- les attestations d'inscription en compte d'actions e-Pango appartenant à chacun de ces actionnaires, le cas échéant accompagnés pour les personnes moral d'un extrait Kbis de mois de trois mois,
- la liste des actionnaires formant cette demande,
- une lettre de chacun des actionnaires ou de leur représentant légal pour les personnes morales demandant cette inscription,
- les informations concernant chacun des candidats aux postes d'administrateurs dont nous proposons la nomination : son nom, son prénom, son âge, ses références professionnelles, ses activités professionnelles au cours des cinq dernières, notamment les fonctions exercés ou qui ont été exercés dans d'autres sociétés, y compris étrangères, les emplois ou fonctions occupés au sein d'e-Pango par le candidat et le nombre d'actions de la Société dont il est titulaire ou porteur.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir donner à cette demande la suite prévue notamment par les dispositions de l'article R.225-74 du code de commerce.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente en l'assurance de nos salutations distingués.

Monsieur Alexandre Loussert

P.J

ASSEMBLEE GENERALE D'E-PANGO DU 20 JUIN 2024

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS (Art.L225-105 et R.225-71 du Code de commerce)

1. REVOCATIONS

Motifs de la résolution de révocation de Mme. Anne Lauvergeon de ses fonctions d'administrateur :

Mme Anne Lauvergeon administratrice d'e-Pango depuis le 27 mai 2021 préside le Conseil d'Administration.

Considérant l'évolution préjudiciable du cours de l'action e-Pango, qui a perdu près de 95 % de sa valeur depuis que Mme. Anne Lauvergeon occupe cette fonction et la prise en compte très insuffisante des intérêts des actionnaires minoritaires par le conseil d'administration lors

- paraît agir contre l'intérêt social de la Société et faire de l'abus de pouvoir,
- du projet de filialisation de l'activité « optimisation » et des conditions y afférentes,
- des questions et interpellations des actionnaires individuels notamment sur l'information et la communication problématique de la Société,
- de l'approbation des opérations d'émission des OCEANE,, très complexes et massivement dilutives d'un montant maximal potentiel de 4 000 000 d'euros sur 48 mois, conclu notamment le 19 avril 2024 avec la société Global Corporate Financial Opportunities 9 dont le siège social est aux Iles Caimans et n'est titulaire d'aucun agrément et d'aucune autorisation particulière pour l'exercice de son activité qui n'est pas régulée.
- De l'inactivité de la Société depuis 30 mois et l'absence de solutions alternatives à cette dernière à ce jour,
- De l'apparente absence de lobbying, du manque d'interpellation des pouvoirs publics, des choix stratégiques hasardeux ainsi que l'apparente absence de négociation avec la partie adverse dans les procédures judiciaires contre EDF, la CRE et RTE,
- Des résolutions n° 7,8, 9 , 10, 12 et 13 de l'assemblée générale 2024.

Il est donc proposé à l'Assemblée Générale de procéder à la révocation du mandat de Mme. Anne Lauvergeon à l'issue de la présente assemblée.

Texte de la résolution de révocation de Mme Anne Lauvergeon de ses fonctions d'administrateur :

« L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la loi, après considération des motifs présentés et mise en mesure de l'intéressé de présenter ses observations, révoque à compter de la présente assemblée générale des actionnaires Mme. Anne Lauvergeon de ses fonctions d'administrateur de Société et ce, en conformité avec les articles L.225-18 alinéa 2, L.225-105 alinéas 2 et 3 et R.225-71 du code de commerce. »

Motifs de la résolution de révocation de M. Philippe Girard de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur Philippe Girard, administrateur d'e-Pango depuis le 27 mai 2021

Considérant l'évolution préjudiciable du cours de l'action e-Pango, qui a perdu près de 95% de sa valeur depuis que M. Philippe Girard occupe cette fonction, et la prise en compte insuffisante des intérêts des actionnaires lors

- Paraît agir contre l'intérêt social de la Société et faire de l'abus de pouvoir,
- du projet de filialisation et des conditions y afférentes,
- des questions et interpellations des actionnaires individuels notamment sur l'information et la communication problématique de la Société,
- de l'approbation des opérations d'émission des OCEANE,, très complexes et massivement dilutives d'un montant maximal potentiel de 4 000 000 d'euros sur 48 mois, conclu notamment le 19 avril 2024 avec la société Global Corporate Financial Opportunities 9 dont le siège social est aux Iles Caimans et n'est titulaire d'aucun agrément et d'aucune autorisation particulière pour l'exercice de son activité qui n'est pas régulée.
- De l'inactivité de la Société depuis 30 mois et l'absence de solutions alternatives à cette dernière,
- De l'apparente absence de lobbying, du manque d'interpellation des pouvoirs publics, des choix stratégiques hasardeux ainsi que l'apparente absence de négociation avec la partie adverse dans les procédures judiciaires contre EDF, la CRE et RTE,
- Des résolutions n° 7,8, 9 , 10, 12 et 13 de l'assemblée générale 2024.

Il est donc proposé à l'Assemblée Générale de procéder à la révocation du mandat de M. Philippe Girard à l'issue de la présente assemblée.

Texte de la résolutions de révocation de M. Philippe Girard de ses fonctions d'administrateur.

« L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la loi, après considération des motifs présentés et mise en mesure de l'intéressé de présenter ses observations, révoque à compter de la présente assemblée générale des actionnaires M. Philippe Girard de ses fonctions d'administrateur de Société et ce, en conformité avec les articles L.225-18 alinéa 2, L.225-105 alinéas 2 et 3 et R.225-71 du code de commerce. »

Motifs de la résolution de révocation de M. Etienne Beeker de ses fonctions d'administrateur :

M. Etienne Beeker administrateur d'e-Pango depuis le 27 mai 2021.

Considérant l'évolution préjudiciable du cours de l'action e-Pango, qui a perdu près de 95 % de sa valeur depuis que M. Etienne Beeker occupe cette fonction et la prise en compte très insuffisante des intérêts des actionnaires minoritaires par le conseil d'administration lors

- Paraît agir contre l'intérêt social de la Société et faire de l'abus de pouvoir,
- du projet de filialisation et des conditions y afférentes,
- des questions et interpellations des actionnaires individuels notamment sur l'information et la communication problématique de la Société,

- de l'approbation des opérations d'émission des OCEANE,, très complexes et massivement dilutives d'un montant maximal potentiel de 4 000 000 d'euros sur 48 mois, conclu notamment le 19 avril 2024 avec la société Global Corporate Financial Opportunities 9 dont le siège social est aux Iles Caimans et n'est titulaire d'aucun agrément et d'aucune autorisation particulière pour l'exercice de son activité qui n'est pas régulée.
- De l'inactivité de la Société depuis 30 mois et l'absence de solutions alternatives à cette dernière,
- De l'apparente absence de lobbying, du manque d'interpellation des pouvoirs publics, des choix stratégiques hasardeux ainsi que l'apparente absence de négociation avec la partie adverse dans les procédures judiciaires contre EDF, la CRE et RTE,
- Des résolutions n° 7,8, 9 , 10, 12 et 13 de l'assemblée générale 2024.

Il est donc proposé à l'Assemblée Générale de procéder à la révocation du mandat de M. Etienne Beeker à l'issue de la présente assemblée.

Texte de la résolution de révocation de M. Etienne Beeker de ses fonctions d'administrateur :

« L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la loi, après considération des motifs présentés et mise en mesure de l'intéressé de présenter ses observations, révoque à compter de la présente assemblée générale des actionnaires M. Etienne Beeker de ses fonctions d'administrateur de Société et ce, en conformité avec les articles L.225-18 alinéa 2, L.225-105 alinéas 2 et 3 et R.225-71 du code de commerce. »

2.NOMINATIONS

Motifs de la résolution de nomination de Monsieur Alexandre Loussert en qualité d'administrateur :

Monsieur Alexandre Loussert, 43 ans de nationalité française est notamment diplômé d'un Master en communication de l'Université Paris X- Nanterre. Il est spécialisé dans l'investissement à long terme dans des sociétés cotées. Il a été ambassadeur pour la paix auprès du Comité Europe Afrique sous l'égide de l'Unesco. Il a exercé des fonctions de management à la RATP et a été directeur général d'une SAS. Il a aussi été administrateur de la société cotée Solocal et membre de son comité des rémunérations et des nominations (2016-19). Il a été Fondateur / Président de regroupementPPLocal , une association ayant de plus de 2 000 membres et qui avait pour objet de défendre et faire valoir les droits et les intérêts des actionnaires individuels sur les marchés financiers (2016-2022). Il a notamment collaboré au groupe de travail sur le « droits des actionnaires et vote en assemblée générale » à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Il est membre du Comité émetteurs-actionnaires individuels de l'ANSA (Association Nationale des Sociétés par Actions). Pendant des années, il a été administrateur bénévole à l'association Avec Nos Proches et aujourd'hui, il oeuvre comme Directeur dans le domaine du social. Ses diverses missions lui ont notamment permis de développer des compétences d'encadrement et d'animation d'équipes pluridisciplinaires de petit à grand effectif (10 à 4 000 salariés).

La nomination de M. Alexandre Loussert, qui détient 100 000 actions e-Pango permettra de faire entrer au Conseil d'administration de la Société un administrateur qui bénéficie du soutien et de la confiance de nombreux actionnaires et qui dispose par ailleurs d'une bonne connaissance d'e-Pango et de ses activités.

Les informations légales relatives à M. Alexandre Loussert ont été communiquées à e-Pango en même temps que le texte de la présente résolution et que son exposé des motifs.

Pour le cas où il serait élu en qualité d'administrateur, M. Alexandre Loussert déclare accepter ces fonctions et remplir toutes les conditions prévues par la loi pour les exercer. Il remercie l'assemblée générale de la confiance qu'elle voudra bien lui témoigner.

Texte de la résolution de nomination de M. Alexandre Loussert en qualité d'administrateur :

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, de nommer, Monsieur Alexandre Loussert, 43 ans, de nationalité française en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de quatre (4) années qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 »

Motifs de la résolution de nomination de Monsieur Jean-Marc Nieznanski en qualité d'administrateur :

Monsieur Jean-Marc Nieznanski, 51 ans, de nationalité française, est diplômé de S.A Institute (New York), BA en Management et Marketing international de Leeds Metropolitan International (GB), diplômé de l'école Supérieure de Commerce de Caen. Il a notamment été Directeur Général des structures suivantes : KMS et Stenview, Eleco (développement de projets photovoltaïques)

Co-fondateur et directeur commercial d'e-PANGO (2016-22), il est à ce jour Directeur EnRgy (Commercialisation, structuration financière et développement de projets lié aux énergies renouvelables. Développement de projet photovoltaïque, hydraulique et gazéification. Spécialisé dans la production d'énergie photovoltaïque aussi bien au sol, sur tracker, sur toiture ou en ombrières avec une valorisation de la production soit sous obligation d'achat, PPA ou autoconsommation in situ ou collective).

La nomination de M. Jean-Marc Nieznanski, qui détient 251 877 actions e-Pango, permettra de faire entrer au Conseil d'administration de la Société un administrateur qui bénéficie du soutien et de la confiance de nombreux actionnaires et qui dispose par ailleurs d'une bonne connaissance d'e-Pango et de ses activités.

Les informations légales relatives à M. Jean-Marc Nieznanski ont été communiquées à e-Pango en même temps que le texte de la présente résolution et de son exposé des motifs.

Pour le cas où il serait élu en qualité d'administrateur, M. Jean-Marc Nieznanski déclare accepter ces fonctions et remplir toutes les conditions prévues par la Loi pour les exercer. Il remercie l'assemblée générale de la confiance qu'elle voudra bien lui témoigner.

Texte de la résolution de nomination de M. Jean-Marc Nieznanski en qualité d'administrateur :

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la loi, de nommer, Monsieur Jean-Marc Nieznanski, 51 ans, de nationalité française en qualité d'administrateur pour une durée de quatre (4) années qui expirera à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027. »

Demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires d'e-Pango du 20 juin 2024.

Liste des actionnaires demandant l'inscription de projets de résolutions

- Alexandre Loussert :	100 000 actions
- Philippe Girard	251 877 actions
Total	= 351 877 actions

L'ensemble des 351 877 actions e-Pango sont au nominatif administré ou pur. Dès lors, la charge de la preuve repose désormais sur la société et son prestataire teneur de registre. Ce faisant, nous vous demandons par la présente et il vous appartient de constater que nous possédons bien le nombre d'actions requis dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. Ceci conformément à l'article R.225-71 du Code de commerce.

Alexandre Loussert



E-Pango
26 avenue Vignon
75009 Paris

Par lettre recommandée avec demande d'avis de réception n° : 1A 175 323 7174~~4~~

Copie par email

Fait le 22 mai 2024 à 

Objet : Résolutions complémentaires à l'assemblée générale d'e-Pango du 20 juin 2024.

Madame la Présidente,

Je vous prie de trouver ci-joint les documents et informations nécessaires à ma candidature au poste d'Administrateur de la Société, telle que définie dans les résolutions complémentaires transmises le 22 mai 2024 pour l'assemblée générale du 20 juin 2024.

- Attestation de détention de titres e-Pango, délivrée par la Crédit Agricole,
- Extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois,
- CV
- Déclaration d'indépendance
- Candidature à l'AG du 20 juin 2024 pour un mandat se terminant à l'AG de 2028.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.



Alexandre Loussert

Nom : Alexandre Loussert

Fonction actuelle : Directeur du CEBIJE qui est une association oeuvrant dans le social.

Date de nomination proposée : le 20 juin 2024

Date d'échéance présumée du mandat : assemblée général devant se tenir en 2028

Les emplois ou fonctions occupées au sein d'e-Pango : néant.

Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes les sociétés au cours des cinq dernières années en indiquant les mandats qui ne sont plus exercés :

- Administrateur de la société cotée Solocal (plus exercé),
- Membre du comité des rémunérations et des nominations de la société cotée Solocal (plus exercé),
- Administrateur et Président de l'association regroupementPPLOCAL (plus exercé),
- Président de AL Conseil (plus exercé),
- Directeur de l'association CEBIJE.

A Courbevoie, le 22 mai 2024,


Alexandre Loussert

DECLARATION D'INDEPENDANCE

A l'attention de Madame Anne Lauvergeon
Président du Conseil d'Administration de la société e-Pango

Sollicitant de l'AG d'e-Pango qui se réunit le 20 juin 2024, ma nomination en tant qu'administrateur de la société.

Je soussigné Alexandre Loussert, [REDACTED]
[REDACTED] déclare ne pas être en conflit d'intérêt à ce titre, et répondre aux critères d'indépendance édictés par l'Institut Français des Administrateurs.

A [REDACTED], 22 mai 2024

[REDACTED]
Alexandre Loussert

CV

Monsieur Alexandre Loussert, 43 ans de nationalité française est notamment diplômé d'un Master en communication de l'Université Paris X- Nanterre. Il est spécialisé dans l'investissement à long terme dans des sociétés cotées. Il a été ambassadeur pour la paix auprès du Comité Europe Afrique sous l'égide l'Unesco. Il a exercé des fonctions de management à la RATP et a été directeur général d'une SAS. Il a aussi été administrateur de la société cotée Solocal et membre de son comité des rémunérations et des nominations (2016-19), Il a été Fondateur / Président de regroupementPPLocal, une association ayant de plus de 2 000 membres et qui avait pour objet de défendre et faire valoir les droits et les intérêts des actionnaires individuels (2016-2022), Il a notamment collaboré au groupe de travail sur les « droits des actionnaires et vote en assemblée générale » à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), Il est membre du Comité émetteurs-actionnaires individuels de l'ANSA (Association Nationale des Sociétés par Actions). Pendant des années, il a été administrateur bénévole à l'association Avec Nos Proches et aujourd'hui, il oeuvre comme Directeur dans le domaine du social. Ses diverses missions lui ont notamment permis de développer des compétences d'encadrement et d'animation d'équipes pluridisciplinaires de petit à grand effectif (10 à 4 000 salariés).

Jean-Marc Nieznanski



E-Pango
26 avenue Vignon
75009 Paris

Par lettre recommandée avec demande d'avis de réception + Copie par email

N° : 1A 175 323 7174 4

Objet : Résolutions complémentaires à l'assemblée générale d'e-Pango du 20 juin 2024.

Madame la Présidente,

Je vous prie de trouver ci-joint les documents et informations nécessaires à ma candidature au poste d'Administrateur de la Société, telle que définie dans les résolutions complémentaires transmises le 22 mai 2024 pour l'assemblée générale du 20 juin 2024.

- Attestation de détention de titres e-Pango, délivrée par la Crédit Mutuel,
- Extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois,
- CV
- Déclaration d'indépendance
- Candidature à l'AG du 20 juin 2024 pour un mandat se terminant à l'AG de 2028.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Marc Nieznanski



Jean-Marc Nieznanski



Fonction actuelle : Gérant Enrgy toute en lien avec l'énergie et les ENR.

Date de nomination proposée : le 20 juin 2024

Date d'échéance présumée du mandat : assemblée générale devant se tenir en 2028

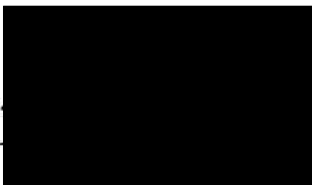
Les emplois ou fonctions occupées au sein d'e-Pango : néant.

Autres fonctions et principaux mandats exercés dans les sociétés au cours des cinq dernières années en indiquant les fonctions qui ne sont plus exercés :

- Président Valoco (valorisation et société véhicule pour projet photovoltaïques)*
- Président Terrenov (foncière pour projet photovoltaïques)*
- Gérant Enrgy Immo (valorisation foncière et société véhicule pour projets d'investissement)*
- Autres participations, implication et / ou position minoritaire dans des projets photovoltaïques totalisant 160MWc en date de ce jour.*
- Ancien Co-Fondateur et ancien directeur commerciale E-Pango (terminé)*

A  le 22 mai 2024,

Nieznanski Jean-Marc



Nieznanski Jean-Marc

Fort de plus de vingt années d'expérience professionnelle dans des fonctions commerciales et de direction avec pour fil conducteur le développement de la stratégie de conquête de marchés, le développement de solutions techniques dans le domaine des Energies Renouvelables en B to B.

EXPERIENCE

2011 à Présent

Directeur

EnRgy
Commercialisation, structuration financière et développement de projets lié aux énergies Renouvelables. Développement de projet photovoltaïque, hydraulique et gazéification.
Spécialisé dans la production d'énergie photovoltaïque aussi bien au sol, sur tracker, sur toiture ou en ombrières avec une valorisation de la production soit sous obligation d'achat, PPA ou autoconsommation in situ ou collective.

2016 à 2022

Directeur commercial & co-fondateur

e-PANGO
Commercialisation de contrats énergétiques

2009 à 2011

Directeur général

Eleco
Commercialisation, structuration financière et développement de projets photovoltaïques.

1999 à 2008

Directeur Général

KMS et Stenview (grande bretagne et europe)
Leadeur dans l'installation et la maintenance de système d'information électronique.

FORMATION

2023

QUALI PV grosses puissances (Sup 250KWc)

1996

Diplômé de École Supérieure de Commerce de Caen - Le Havre Spécialité « Management et Marketing »

1993

BA Honours en Management et Marketing International de Leeds Metropolitan University (GB)

1992

Diplômé de S.A Institute (New York)

Contact :